Appel à projet

Renfort des équipes sociales en matière d'insertion socio professionnelle

**OBJET DE L’APPEL A PROJET**

Contexte

Conformément à la loi généralisant le Revenu de Solidarité Active de décembre 2008, le Conseil départemental oriente toutes les nouvelles personnes entrant dans le dispositif RSA, chaque mois, depuis janvier 2012 vers l’un des trois parcours référents (parcours emploi mis en œuvre par Pôle Emploi, parcours socioprofessionnel mis en œuvre par les Projets Insertion Emploi et parcours social mis en œuvre par le service social départemental ou des associations conventionnées).

Ainsi, le Service social départemental dont plus de 30% du public est bénéficiaire du RSA, a un rôle majeur à jouer pour la mobilisation de ses publics souvent très éloignés de l'emploi, dans un contexte d'augmentation continue du nombre d'allocataires en Seine-Saint-Denis pour lesquels les freins sociaux sont souvent le principal obstacle à l'insertion.

Pour faire face aux conséquences sociales de la crise sanitaire traversée par le pays au premier semestre 2020, et compte-tenu de l'opération exceptionnelle de remobilisation des allocataires du RSA n’ayant jamais fait l’objet d’une orientation qui se poursuit sur les EPT de Paris Terre d'Envol et Grand Paris Grand Est, une mission de renfort des équipes sociales en matière d'insertion socio professionnelle est lancée.

Les premiers retours montrent en effet que le public concerné peut rencontrer des problématiques particulières nécessitant un accompagnement renforcé dans la première année.

Objectifs de l’action :

Proposer un accompagnement social personnalisé au public bénéficiaire du RSA ou demandeur d'emploi orienté vers le Service social départemental et connaissant des difficultés particulières (publics domiciliés, gens du voyage, problématiques de santé, d’accès au droit complexes).

Cet accompagnement pourra intervenir à différentes étapes de la sollicitation du Département (à la suite de l’entretien diagnostic, à la suite d’un premier contact avec le Service social départemental, après manifestation suite à une convocation en équipe pluridisciplinaire…).

**DESCRIPTION DE LA MISSION**

Publics concernés

Il s'agira de publics :

* allocataires du RSA sans référence remobilisés dans le cadre de l'opération conduite par l'association Envergure, et rencontrant des problématiques particulièrement complexes nécessitant un accompagnement intensif sur la première année. Cet accompagnement concernerait 300 personnes sur une année.
* nouvellement allocataires du RSA ou demandeurs d'emploi et rencontrant des difficultés particulières. Cet accompagnement concernerait 250 personnes.

Contenu de l’action

La structure pourra proposer un accompagnement global en faveur de l’accès aux droits des publics pris en charge, et établira un CER en faveur de l’insertion socio professionnelle de ces publics. Des problématiques de santé, vulnérabilité et handicap, et d’accès aux droits à la retraite pourront être à traiter.

Une attention particulière pourra être apportée au public domicilié par une structure associative ou un CCAS, du fait de la spécificité de l’accompagnement à proposer : parcours d’errance, lieux d’ancrage multiples qui peuvent rendre plus complexe la prise en charge par un organisme de droit commun (Circonscription de service social, Projet Insertion Emploi notamment).

La structure porteuse pourra bénéficier des partenariats et dispositifs dont disposent les travailleurs sociaux du Service social départemental, notamment le dispositif « Accompagnement Global » permettant la mise en place d’un accompagnement conjoint avec un conseiller Pôle Emploi. Un accès au logiciel WebRSA lui sera ouvert.

Un suivi régulier des accompagnements sera établi avec le Service social départemental selon des modalités à définir conjointement.

Définition des besoins

L’action aura lieu de septembre 2020 à octobre 2021.

Calendrier :

- lancement appel à projet : juillet 2020

- démarrage de l'action : septembre 2020

La structure devra disposer de locaux permettant de mettre en œuvre l'accompagnement de manière décentralisée, permettant une bonne accessibilité des publics. A défaut, des permanences au sein des circonscriptions de service social du territoire cible seront envisageables.

La structure devra pouvoir valoriser son expérience sur ce type d’action, et mobiliser des travailleurs sociaux pour l’accompagnement des publics.

**RESULTATS ATTENDUS ET EVALUATION**

Cet accompagnement renforcé concernerait un total de 550 personnes sur une année.

Le partenaire devra mettre en place des outils de suivi et des tableaux de bord (à faire valider par le Département) permettant de rendre compte régulièrement de la mise en œuvre de l’action. Les outils de suivi et tableaux de bord utilisés pour le suivi de l’action, ainsi que les indicateurs de suivi et de résultat, devront faire l’objet d'une transmission régulière au Conseil départemental.

Indicateurs d’évaluation à titre d’exemple :

*Activité*

* Nombre de personnes reçues et taux de mobilisation des publics
* Nombre de CER signés
* Nombre moyen de rendez-vous par usager
* Nombre d'entrées en Accompagnement global

*Evaluation*

* Taux de sorties positives
* Taux de personnes accédant à un autre droit

Un bilan d’activité annuel sera réalisé, comprenant une analyse quantitative et une analyse qualitative.